LE NUMERO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 186, Rue de Paris
PARIS. 43. Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

VENDREDI 19 JUIN 1931

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE PAIEMENT DES INDEMNITES POUR DOMMAGES DE GUERRE

L'inaliénabilité de certains titres serait abrogée

A diverses reprises et notamment au cours de la discussion du dernier budget des Régions Libérées, M. Pierre DELCOURT, député du Nord et certains de ses collègues, avaient indiqué combien était préjudiciable aux sinistrés — et plus particulièrement aux petits sinistrés — l'inaliénabilité des titres délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre.

Comme suite à ces interventions, le Gouvernement vient de déposer un projet de loi tendant à abroger les dispositions législatives frappant d'inaliénabilité ces titres.

On se souvient que ces mesures avaient été prises afin d'éviter que la négociation massive des titres de rente ou des valeurs du Trésor, émises au profit des sinistrés, n'aient pour effet de peser désavantageusement sur le cours de valeurs similaires.

Le projet de loi comporte l'article unique ci-après :

« Sont abrogées toutes dispositions des lois actuellement en vigueur frappant d'inaliénabilité les titres de rente, les obligations sexennales de la Défense Nationale et les obligations du Trésor amortissables en quinze ans, établis en paiement du capital ou des intérêts des indemnités pour dommages de guerre. Le Trésor ne sera cependant pas tenu de procéder au transfert du nominatif au porteur des titres arrivés à moins de trois mois de leur échéance ».

On croit que ce projet sera adopté, sans délai, par les deux Chambres.

CLOTURE DES TRAVAUX DE LA C. I. T. A GENÈVE

La conférence du travail, qui siège à Genève, depuis le 2[illegible] mai, a clos sa session annuelle jeudi matin. Avant de se séparer, elle a procédé au vote, en deuxième lecture à la majorité requise, des deux tiers sur les deux projets de convention dont elle était saisie.

La journée de 7 h. 45 dans les mines de charbon

Sur le premier, fixant à 7 h. 45 la durée du travail dans les mines de charbon, elle a confirmé son acceptation par 81 voix contre 2. Le groupe patronal (manime et un certain nombre de gouvernements européens (Italie, Pologne, Roumanie) [illegible] extra-européens se sont abstenus. Le Portugal a voté contre. La délégation gouvernementale et ouvrière française a voté pour. La délégation patronale s'est abstenue.

Le travail de nuit des femmes

Par contre, la conférence a rejeté, faute de deux voix pour la majorité requise des deux tiers (74 contre 40), le projet de convention comportant revision sur deux points de la nonvention de 1919 sur le travail de nuit des femmes. La délégation gouvernementale et ouvrière française a voté contre. La délégation patronale française a voté pour.

Amnistie générale ?

On pense que c'est au cours du Conseil des ministres qui se tiendra mardi prochain à l'Elysée, que M. Léon Bérard, garde des Sceaux, d'accord avec le président du Conseil, soumettra à ses collègues un projet d'amnistie générale. Mais comme l'ordre du jour des Chambres est actuellement très chargé, il est peu probable que ce projet puisse être voté avant les vacances.

ENTRETIEN MELLON-MACDONALD-HENDERSON

On annonce que M. Mellon, secrétaire d'Etat à la Trésorerie Américaine, a eu un nouvel entretien hier après-midi, à la Chambre des Communes, avec MM. Mac Donald et Henderson.

UNE ESPIONNE

Voici la belle Cilly Ausisender, espionne à la solde des Soviets, qui vient d'être condamnée à 12 ans de prison par la Cour de Bucarest. Cette jeune Viennoise avait organisé, aidée de deux ingénieurs roumains au service d'espionnage. Grâce à son charme personnel et à son intelligence exceptionnelle, elle réussissait à attirer dans ses griffes un grand nombre de personnalités éminentes, membres du gouvernement, de l'armée, de la police ; elle obtenait alors de ses victimes qui ne pouvaient soupçonner le jeu de cette jolie femme, des informations dont les Soviets pouvaient tirer le plus grand profit. (W.W.Ph.).

LE DRAME DE VERTON
devant la Cour d'Assises de Saint-Omer

Les époux PRZIZICKI, accusés de tentative de meurtre ont été acquittés

Le 9 décembre, dans la matinée, un drame rapide se déroulait dans l'habitation d'un ménage polonais domicilié à Verton depuis environ huit années. Un cultivateur du pays, M. René Duhamel, qui avait été l'amant de la femme de Przizicki, était abattu de deux coups de revolver en présence du mari, rentré inopinément. L'information concluait à un guet-apens et renvoya le Polonais devant la Cour d'assises sous l'inculpation de tentative d'assassinat.

A la fin des débats, leur cas apparaissait beaucoup plus simple et il n'était plus question de traquenard. L'inculpation elle-même était ramenée à celle de coups portés avec préméditation, sans intention de donner la mort et les jurés rendaient un verdict d'acquittement, qui s'explique par les circonstances que nous allons brièvement rapporter.

Au gauche : Michel PRZIZICKI, assisté de son défenseur, Me DUPONT, de Montreuil-sur-Mer, écoutant l'interrogatoire de sa femme, Anna KARALICH, à droite.

UN FERMIER TROP GALANT

En 1926 la tenime Przizicki, née Anna Karalich, qui habitait avec son mari, Verton, depuis plusieurs années, entrait comme ouvrière agricole au service d'un cultivateur de la commune, M. René Duhamel, âgé de 47 ans, marié lui-même et père de famille. Duhamel avait la réputation, confirmée, hélas ! pour lui, de courir le cotillon et se montra très vite entreprenant avec la Polonaise, qui lui résista jusqu'en 1928. Elle ne lui céda, affirme-t-elle, que par lassitude et, explique-t-elle, parce que Duhamel employait toute une série de moyens aboutissant à une véritable contrainte morale. Avisé seulement en juin 1930 de son malheur conjugal, le Polonais frappa et mit sa femme à la porte avec les deux enfants. Anna ne trouva d'autre refuge que la ferme Duhamel, où son mari vint le lendemain pour la reprendre. Le fermier menaça d'un fusil Przizicki, qui dut faire intervenir le garde champêtre pour ramener sa femme au domicile conjugal. Elle quitta alors le service de Duhamel.

LE REVOLVER FATAL

Le fermier, toujours épris, renouvela bien vite ses tentatives pour rencontrer la femme. En juillet 1930, il était surpris par le mari, rôdant autour de sa maison. Duhamel était muni d'un revolver chargé de cinq cartouches. Les deux hommes, après une courte bousculade, échangèrent des explications. Duhamel remit volontairement à Przizicki son revolver et tout se termina autour d'une tasse de café. C'est ce même revolver, dont s'empara par la suite Anna Karalich, qui fut fatal à Duhamel, lors de la courte scène du 9 décembre lorsque le fermier, malgré les avertissements et menaces formelles qui lui avaient été prodigués, revint à l'improviste chez son ancienne amie. Le Polonais rentra prendre son déjeuner, frappa son rival à coups de bâton ; c'est alors que sa femme, affolée, s'empara de l'arme et tira à deux reprises sur Duhamel.

A L'AUDIENCE

La victime, grièvement atteinte d'une balle logée dans la colonne vertébrale, est restée paralysée et n'a pu se présenter à l'audience. L'audition des témoins a été très courte, limitée aux gendarmes qui firent la première enquête. Tous s'accordent à reconnaître que le ménage polonais était parfaitement considéré. Quand le malheur survint, l'opinion publique fut unanime à déclarer : « C'est bien triste, mais il l'a cherché ».

C'est également l'avis des accusés.

En fin d'interrogatoire, le mari se borne à déclarer : « Si Duhamel rester chez lui, moi pas ici ».

La femme sanglote.

LE VERDICT

M. le procureur Dorel prononce un réquisitoire au début plutôt sévère pour s'adoucir ensuite et ne pas s'opposer aux circonstances atténuantes. Par une très belle plaidoirie, Me Dupont, du barreau de Montreuil, réclame l'acquittement.

Les époux Przizicki ont été acquittés. La partie civile obtient 5.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

R. B.

LE PROGRAMME NAVAL
a été adopté hier par la Chambre des Députés par 410 voix contre 168, après un long débat

La Chambre a discuté, hier matin, le projet de construction des unités navales comprises dans la tranche du programme de 1931.

M. Le Cour Grandmaison votera le projet, sous réserve que le gouvernement s'efforce d'obtenir à la conférence du désarmement la limitation du tonnage individuel et, en cas d'insuccès qu'on construise des navires de puissance maximum.

M. Auguste Reynaud croit préférable d'attendre 1932 et si la politique de la France à la conférence du désarmement est infructueuse, il sera temps alors d'agir.

M. Daniélou expose le programme dont il réclame un vote rapide. Il déclare que dans son ensemble la tranche en discussion correspond aux précédentes tranches. En terminant, il dit que la tranche doit permettre à la France de parer à ses besoins nationaux.

La France n'a jamais donné l'exemple de la course aux armements. Elle souhaite que les pactes viennent soulager les charges financières qui écrasent les peuples.

La suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

« LA FRANCE DOIT PRENDRE L'INITIATIVE DE L'ABAISSEMENT DES GROS TONNAGES »

A 15 h. 15 la séance est reprise et M. Bouesse conseille d'employer les crédits demandés à une hydraviation puissante.

M. Georges Bureau rapporte l'avis favorable au projet de la commission des finances.

M. Paul Boncour voit l'échec de la conférence du désarmement. Pour lui, le programme naval arrive petit à petit à être le contraire de ce qu'il aurait dû être en 1924 et il déclare que la France doit prendre l'initiative de proposer l'abaissement individuel des navires de gros tonnages où s'engloutissent des milliards.

M. CHARLES DUMONT EXPOSE LE PLAN ALLEMAND

M. Ch. Dumont, ministre de la Marine, déclare que la France doit s'inspirer des flottes qui l'entourent (Angleterre, Italie). Quant à l'Allemagne, elle n'a pas seulement construit un cuirassé, le « Deutschand », elle a voté les crédits pour un second et, d'autre part, elle a adopté un plan de remplacement annexé comprenant d'abord trois cuirassés de 10.000 tonnes, quatre torpilleurs, quatre contre-torpilleurs et ensuite quatre autres cuirassés et trois torpilleurs. La France a d'ailleurs élevé une protestation contre les constructions qui dépassaient les six navires prévus au Traité de Versailles.

M. Charles Dumont fait observer que le navire prévu par la tranche navale en discussion n'est qu'un navire de remplacement.

M. LOUCHEUR, député du Nord, déclare qu'il votera le crédit mais il demande de consulter de nouveau les services techniques.

M. Ch. Dumont répond qu'il ne demande pas mieux que de revenir devant la commission de la Marine et les commissions compétentes pour dire le type auquel la Chambre s'est arrêtée mais il faut la certitude qu'il y aura un navire de ligne dans la tranche de cette année.

Après des interventions de MM. Herriot et Daniélou, M. Appel, président de la commission de la Marine militaire, dit qu'il s'agit seulement de voter le principe d'un navire de ligne et qu'on pourra y renoncer, devant la conférence du désarmement, si les autres marines renoncent aux navires de même ordre mis en chantier.

M. Georges Leygues déclare qu'il faudra poser à Genève la question de la réduction du tonnage des cuirassés, puis M. Pierre Cot dit qu'il ne votera pas le crédit demandé, le projet étant insuffisamment établi eu point de vue technique et il annonce qu'il en demandera le renvoi.

MM. Lacour Grandmaison et Doriot interviennent, puis la discussion générale est close.

M. LOUCHEUR DEPOSE UN AMENDEMENT

M. Auguste Reynaud défend une motion préjudicielle tendant à l'ajournement du projet jusqu'à la conférence du désarmement. M. Appel combat cette proposition.

(Lire la suite en deuxième page)

LE CONFLIT DU TEXTILE DE ROUBAIX-TOURCOING

LES ENTREVUES VONT REPRENDRE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. LANDRY RECEVRA AUJOURD'HUI LES REPRÉSENTANTS DES PATRONS ET DES OUVRIERS

Il y a quelques jours, nous avons annoncé, d'après les renseignements communiqués par notre rédaction parisienne, que le Gouvernement allait reprendre les pourparlers avec les représentants patronaux et ouvriers de Roubaix-Tourcoing. Cette information, que nous fûmes seuls à publier avait sa confirmation hier.

NOUVELLES ENTREVUES

Au cours de l'après-midi, en effet, nous apprenions que M. Landry, ministre du Travail, avait pris l'initiative de convoquer pour aujourd'hui les représentants des organisations ouvrières et patronales. On pense bien que cette nouvelle fut fort vivement commentée et qu'elle fit l'objet de toutes les conversations.

PRISE DE CONTACT AVEC LA C. G. T.

A la fin de l'après-midi même, la délégation cégétiste quittait Roubaix, conduite par M. Vandeputte. Les délégués ont l'intention de prendre contact avec l'organisation centrale de la C.G.T. avant l'entrevue ministérielle.

M. VANDEPUTTE qui conduit à Paris la délégation cégétiste

D'autre part le groupement des patrons non adhérents au Consortium et dont on connaît les démarches depuis quelques jours n'a pas été convoqué.

UN TERRAIN D'ENTENTE ?

En somme, les pourparlers reprennent à Paris et l'on ignore exactement sur quelles bases, puisque aucune précision n'a été donnée à ce sujet. Il est permis, toutefois, de croire que si le Ministère a pris l'initiative d'une nouvelle entrevue, c'est qu'il possède un terrain d'entente et qu'enfin pourra peut-être se dénouer le conflit.

LA BASE DE DISCUSSION

Il paraît à peu près certain que les représentants ouvriers réclameront comme base de discussion les propositions des industriels indépendants non pas peut-être pour le chiffre du pourcentage, mais pour les garanties d'avenir.

On sait, d'autre part, que les syndicats libres avaient réclamé à nouveau l'arbitrage préfectoral. Il est évident que dans les circonstances nouvelles, il n'est plus question de cette demande.

UN GRAND ESPOIR

En somme, cette journée s'ouvre sous d'heureux auspices. Une entrevue, ce n'est peut-être pas une solution immédiate, c'est quand même un grand espoir. Trop de désillusions se sont attachées à ces sortes de tentatives pour que tout ne soit pas mis en œuvre, afin que l'apaisement soit donné à tous, d'équitable façon.

Arrestation de 5 émeutiers à Roubaix

Toute la population a encore présentes à la mémoire, les scènes d'émeutes qui se sont déroulées à l'intersection des rues de Lannoy et des Longues-Haies, au cours des nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche derniers. Des actes de vandalisme particulièrement graves ont marqué cette dernière nuit.

Obéissant, on ne sait à quel mobile, de manifestants se sont attaqués aux maisons de commerce et, à coups de marteaux ou à l'aide de pierres et de pavés, firent voler les vitrines en éclats. Non satisfaits de cette manœuvre, des individus procédèrent ensuite au pillage des magasins et des étalages. Ils emportèrent de nombreuses marchandises à leur convenance et détruisirent le reste. Les chaussées étaient parsemées d'objets les plus divers, notamment en ce qui concerne les marchandises entreposées dans le magasin de M. Drouffe. Chez ce commerçant, les énergumènes firent sauter la serrure du garage et enlevèrent les deux autos qu'ils amenèrent sur la chaussée. Après quoi, ils éprouvèrent le besoin de mettre le feu aux deux véhicules.

Ces différentes scènes ont nécessité l'ouverture d'une information qui a permis d'identifier des individus qui ont pris une part très active à ces scènes et contre qui un mandat d'arrêt a été lancé.

C'est ainsi qu'au cours de la journée d'hier, la gendarmerie de Roubaix a procédé aux arrestations suivantes : Clément Prévost, 2[illegible] ans, porteur de pains à « La Prolétarienne », 191 rue Ste-Crème, cour Debruyne ; Désiré Desarpentries, tenancier de « La Prolétarienne », 216, boulevard de Strasbourg ; Emile Scholte, 34 ans, ex-conducteur d'auto à « La Prolétarienne », qui a eu son permis de conduire retiré, 37, rue Marie-Buisine ; Louis Heisens, 51 ans, conducteur provisoire à « La Prolétarienne », rue de Soubise, cour Saint-Pierre, 7 ; Léon Duraj, 2[illegible] ans, tisserand, 27, rue de la Halle. Ce dernier individu est d'origine polonaise et se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Sévères condamnations

Le Tribunal correctionnel de Lille a jugé hier les affaires suivantes :

Joseph Lesieu, 43 ans, manœuvre, à Roubaix, 19, rue des Fossés, se trouvait dans la soirée du 12 juin rue des Longues-Haies, au carrefour de la rue de Lannoy.

Un rassemblement de grévistes s'était formé à cet endroit, les gardes mobiles reçurent l'ordre de disperser l'attroupement. Ils s'apprêtaient à exécuter l'ordre donné, mais reçurent des cailloux, des briques et des fonds de bouteilles, blessant légèrement quelques-uns d'entre eux.

Lesieu, qui se trouvait dans le groupe, fut poursuivi et rejoint un peu plus loin. Appréhendé, il se coucha à terre et donna plusieurs coups de pied et de poing.

Il a été condamné hier à **6 mois de prison et à 10 fr. d'amende** (Me Wormser).

Charles Deschoemacker, 29 ans, ferrailleur à Roubaix, 96, rue des Longues-Haies, s'était mêlé à la manifestation du 12 juin, dans la rue des Longues-Haies.

Au cours de cette manifestation, il jeta une pierre dans la direction des gardes mobiles, exerça des violences envers les représentants de l'autorité après avoir proféré des insultes à leur égard.

Il a été condamné à *quatre mois de prison, à 100 francs et 10 francs d'amende* (Me Philippe Kah).

— Jules Matrenghem, manœuvre à Croix, 102, rue Courbet, qui avait outragé des gardes républicains le 13 juin à Roubaix, a été condamné **à 8 jours avec sursis.**

— Gaudins Kindt, mécanicien à Roubaix, 99, rue Decrême, avait outragé des gardes, il se rebella et frappa les représentants de l'ordre à coups de poing et de pied, continuant même à les injurier.

Il a été condamné hier à **1 mois de prison et 50 francs d'amende.**

La situation hier à Roubaix

Le calme continue à régner dans la grande cité manufacturière et la journée d'hier ne fut troublée par aucun incident. La situation n'a subi aucune modification et les pourparlers engagés entre les industriels indépendants et les délégués ouvriers font les frais de toutes les conversations. Qu'en résultera-t-il ? C'est la question qui se pose sur toutes les lèvres et que l'on entend dans les différents quartier de la ville.

Des patrouilles continuent à parcourir les rues et une surveillance, toute particulière est toujours exercée aux abords de la rue des Longues-Haies, où le calme semble être revenu, ainsi qu'à la place de la Fosse-aux-Chênes, à proximité du Consortium.

Toutes les nuits, des projecteurs sont piscés dans la rue des Longues-Haies et, grâce à leur puissant jet de lumière, démasquent toutes tentatives qui pourraient être amorcées.

REUNION DES SYNDICATS CÉGÉTISTES A ROUBAIX

Les syndicats adhérents à la C.G.T. organisent, vendredi 19 juin, à 3 heures salle des fêtes de la rue de l'Hospice une réunion suivie d'une manifestation en ville.

LE YAKEDAKE EN ÉRUPTION

Une éruption particulièrement violente du volcan Yakedake, s'est produite jeudi matin, à 11 h. 30. Le Yakédake, volcan en activité, situé à l'ouest de Matsumoto, avait fait entendre de forts grondements pendant toute la matinée. Des pluies de cendres s'abattent sur les villages situés au pied de la montagne.

LE MONUMENT SAMAIN A LILLE

Les admirateurs du subtil poète nordiste que fut Albert Samain ont voulu que dans le cadre de verdure du Jardin Vauban à Lille, un monument perpétue le souvenir qu'il a laissé.

Ce monument est actuellement terminé. Le parterre qui entoure cette œuvre reste à aménager.

Voici ce monument agrémentant un joli coin du Jardin Vauban.

Un médaillon représente l'auteur de « Aux flancs du Vase » et du « Jardin de l'Infante ».

Le groupe allégorique montre ce qui fut pour le poète Albert Samain l'heureuse inspiration de ses poèmes symbolistes.

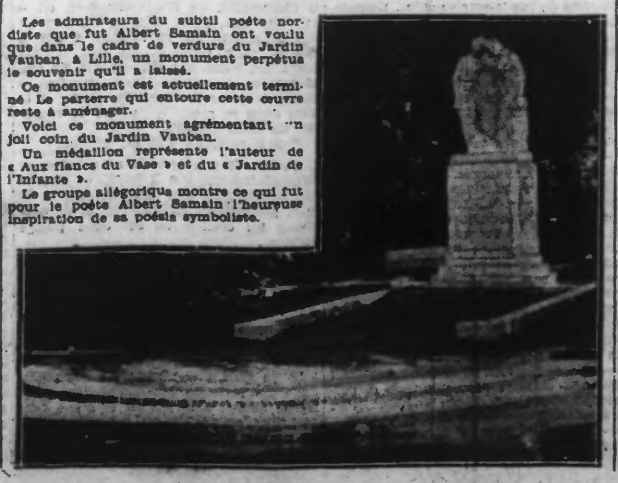

LE MYSTÈRE DU FORT DE BERSILLIES

DE NOUVEAUX ET SENSATIONNELS TÉMOIGNAGES SONT APPORTÉS
de la mauvaise foi de LOUIS CHIMÈNE, inculpé de l'assassinat de son « ami » Edmond PESANT

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Lentement, mais avec sûreté, le jour se fait sur les sombres épisodes du drame de la casemate de Bersillies.

Depuis le début de l'instruction, la mauvaise foi de Louis Chimène, inculpé de l'assassinat de son ami E. Pesant, était apparue évidente. Avec une patience remarquable, une perspicacité sûre, M. Droiton, chef adjoint de la 2e brigade de police mobile, et son adjoint, M. Perrin, inspecteur, avaient entrepris la lourde tâche de tirer au clair cette affaire que le mutisme de l'inculpé avait rendue encore plus mystérieuse.

Pour quelles raisons ? On sait qu'il est fortement soupçonné d'avoir écrit lui-même la carte. Attendons les résultats de l'expertise pour conclure.

LA LAMPE ELECTRIQUE

On connaît l'épisode qui se déroula à la charcuterie Marquillies où, contrairement à ses dires, Chimène, d'après les témoins, se déroba pour ne pas être reconnu par l'armurière.

Arrivons-en rapidement à la journée du drame.

Chimène a déclaré à l'instruction que Pesant, déjà surexcité, s'énervait au

LES DEUX ENTRÉES DE LA CASEMATE DU FORT DE BERSILLIES

Nous disions hier que leur rapport apporterait une surprise sensationnelle. Il a été remis hier à M. Magnin, juge d'instruction à Avesnes, qui va pouvoir désormais, asséner avec sûreté des arguments irréfutables sous lesquels doit s'écrouler l'absurde système de défense employé par Chimène.

Voici, pour notre part, ce que nous a appris l'enquête que nous avons continuée, hier, à Maubeuge et dans les environs.

UN TISSU DE MENSONGES

La version donnée par Chimène, pour l'emploi des journées du 25 et du 26 avril, n'est apparaît-il, qu'un tissu de mensonges. Tout ce qui peut lui être préjudiciable, Chimène s'abstient de l'avouer.

Reprenons leurs démarches la veille et le jour du drame :

Les deux hommes sont donc arrivés à Maubeuge le samedi, après-midi, à 15 h. 38. Vers 16 h. 10, ils arrivaient sur la Grande-Place.

Premier mensonge de Chimène, qui vient déclarer qu'il attendit Pesant dans un café de la place du Théâtre.

En réalité, c'est Pesant qui attendit Chimène. Ce dernier arriva à 16 h. 40 au café Bernard, place du Théâtre, et comme son ami s'étonnait de son absence, Chimène déclara — le témoin, Mme Bernard, en fera foi — qu'il avait « FAIT UN TOUR ET REGARDE LES ÉTALAGES ».

En réalité, dira l'accusation, il était allé à l'armurerie Mathieu, qu'il quitta vers 16 h. 30. Lorsqu'il se présenta au café Bernard, il venait, du reste, de la direction de l'armurerie.

Qu'il soit allé à l'armurerie, qu'il y ait acheté un revolver et un rasoir, Chimène, on le sait, le nie, comme il nie qu'il ait eu dans son portefeuille des billets de mille francs.

Ce sont — les témoins de l'accusation sont formels — de nouveaux mensonges. La série va continuer sans interruption.

LA CARTE POSTALE N'A PAS ÉTÉ ACHETÉE A HAUTMONT

Vers 16 h. 50, les deux amis prennent le tramway à destination d'Hautmont. L'enquête a révélé, contrairement aux dires de Chimène, que la carte postale du pollu d'Hautmont, sur laquelle — selon Chimène — Pesant aurait écrit, son intention de se suicider, n'a pas été achetée à Hautmont, la veille du drame du moins.

Cette carte, éditée par M. Fernaud, rue de Boussières, est d'un type très ancien et depuis longtemps ne se trouve plus dans le commerce. Aucun marchand d'Hautmont, dans un large rayon autour de l'endroit désigné par Chimène n'a pu en vendre. Tous le déclarent sans réticence.

La carte n'a pu être achetée qu'il y a très longtemps. Chimène a donc menti.

Or, M. Carpentier, tenancier d'un café de Villers-Sire-Nicolle, où ils consommèrent, quelques heures avant le drame, nous rapporte que Chimène ayant commandé du vin, Pesant s'insurgea : « Nous ne buvons plus ». Chimène insista.

Chimène aurait-il des raisons pour faire croire que son ami était ivre ? Toujours est-il qu'il déclara au juge qu'avant de repartir vers Bersillies, quelques instants avant le drame, Pesant avait encore bu un apéritif **arrosé à Dame aucun café de Villers-Sire-Nicolle, on ne servit à Pesant une consommation de ce genre.**

Et voici un point intéressant.

Mercredi encore, lors de la reconstitution du drame, Me Legrand faisait remarquer qu'il était inadmissible qu'un crime ait pu se dérouler dans le souterrain si sombre de Bersillies, que Pesant comme Chimène n'ont pu avoir l'idée de visiter ces noires casemates où, même avec des allumettes, on peut à peine se guider, mais par contre, qu'un homme désespéré a pu très bien choisir ce lieu désert pour mettre fin à ses jours.

Chimène — entre tant d'oubliés — a omis de dire qu'il portait une lampe électrique de poche, cette lampe dont il se servit quelques heures après le drame pour faire lire à M. Besson la fameuse carte d'adieu.

LES PAS D'UN HOMME QUI S'ÉLOIGNAIT

Passons sur l'histoire du rasoir.

Après M. et Mme Mahieu qui le vendirent, M. Besson viendra dire que Chimène, le mardi après le drame, lui a déclaré **qu'il avait un rasoir, ajoutant même que malheureusement il lui manquait pour se raser un blaireau et du savon.**

La défense tire grand argument des « traces de pas d'un seul homme » qui auraient été relevées par le gendarme Rousseau dans la casemate. Le gendarme Rousseau a spécifié qu'il n'avait aperçu que de simples traces dans l'escalier et qu'il n'avait pu établir d'autres précisions.

Voici qu'un témoin vient soudain détruire l'hypothèse du suicide, que cette constatation aurait pu faire accréditer. C'est M. Moreau, un honorable cultivateur de Bersillies : « Je me suis rendu seul au fort, déclare M. Moreau, le vendredi 1er juin 4 jours après le drame. En descendant l'escalier de la casemate, j'ai remarqué les empreintes d'une chaussure, chaussure légère, m'a-t-il paru et dont la semelle devait être garnie de clous. « J'ai nettement constaté que le pied était celui d'un homme qui remonterait l'escalier, qui s'éloignerait

(Lire la suite en deuxième page)

CLOTURE DU CONGRÈS DE L'UNION
des Voies ferrées et Transports automobiles

La quatrième et dernière journée du Congrès International a eu hier pour théâtre les deux grandes villes sœurs : Roubaix et Lille.

Les délégués se rendirent tout d'abord à 9 heures, en autocar à Lille, à l'usine Le Blan, dont ils visitèrent tous les détails d'exploitation.

UN DEJEUNER A ROUBAIX

A 12 heures, les congressistes se réunirent à Roubaix, où un déjeuner leur était offert par l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, l'Energie Electrique du Nord et la Société Roubaisienne d'éclairage par le gaz et l'électricité.

Ce banquet était présidé par M. Cahen administrateur-délégué de l'E. L. R. T., entouré de MM. le général Lagarde, représentant M. le général Boquet, commandant la 1re Région ; Genet, ingénieur départemental des Ponts et Chaussées ; le sénateur Hayez ; Thaune, consul de Belgique ; Guilbaut, Maréchal, Merlin, conseillers généraux ; Verbreught, adjoint au maire de Roubaix ; Joire, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing ; De Lancker, président de l'Union Internationale des Tramways ; Boulle, président de l'Union des Voies Ferrées ; Béghin, vice-président ; Bouteau, directeur des Tramways de Lille ; Rochat, membre du Comité International des Voies Ferrées ; Toussaint, commissaire général du Congrès.

A l'heure du champagne, M. Cahen, après avoir excusé M. A. Gnos, président de l'E. L. R. T., fit l'historique du développement des moyens de transports et remercia les diverses personnalités présentes.

M. Boulle exprima toute la gratitude des congressistes envers les diverses sociétés qui, au cours de leurs séances, les ont accueillis d'une façon parfaite.

Il termina en faisant battre un triple ban en l'honneur de Mme et M. Toussaint, ce dernier s'étant révélé comme un parfait organisateur dans les diverses cérémonies du Congrès.

Les délégués, à l'issue de ce déjeuner, partirent en auto-car à Comines visiter la Centrale Electrique pendant que leurs épouses allaient admirer les diverses œuvres de bienfaisance de Mme Lorthiois, à Linselles.

LA SEANCE DE CLOTURE A LILLE

La séance de clôture du Congrès s'ouvrit à Lille, à 17 heures, sous la présidence de M. de Lancker, président de l'Union Internationale des Tramways.

MM. Vincent et Pinget présentèrent des rapports sur l'utilisation de traverses en acier et en béton et sur les divers modes de suspension des véhicules, après quoi M. de Lancker déclara le Congrès clos et fit voter des félicitations à M. Boulle, président de l'Union des Voies Ferrées et Transports automobiles pour son activité et son dévouement.

Tous les congressistes se retrouvèrent le soir en un banquet amical aux ambassadeurs à Lille, offert par l'Union des Voies Ferrées.